SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Durée de la formation : 2 jours – 14 heures
Public : Toute personne volontaire pour apporter les premiers secours, en cas d'accident, sur le lieu du travail.
Coût : sur devis – financement possible
Information et inscription : 09 53 34 75 73 • formation@lenaconseil.com • www.lenaconseil.com

LES OBJECTIFS :

Obtenir son certificat de SST.
Identifier son rôle en tant que secouriste et "préventeur" dans son entreprise.
Acquérir les connaissances et savoir-faire pour apporter les premiers secours dans l'attente des secours appelés.
Appliquer la démarche Protéger, Examiner, Faire alerter, Secourir.
Pouvoir intervenir en cas d'accident, dans l'entreprise, en respectant l'organisation interne des secours.

PROGRAMME :

1/ Etre Capable de situer le cadre juridique de son intervention

Pouvoir citer les éléments fixant le cadre juridique de son intervention au sein de son entreprise et en dehors de celle-ci
Etre capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention

2/ Etre Capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise
Etre capable de situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention

3/ Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise
Etre capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre

4/ Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

Etre capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
Etre capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses

Etre capable d'expliquer les vecteurs de transmission de maladies virales ou bactériennes, les signes de ces maladies et savoir appliquer les mesures de protection (gestes barrières) dans le cadre des consignes de l'entreprise.

5/ Etre capable de réaliser une protection adaptée

Etre capable de mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte des populations

Etre capable de reconnaitre, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels menaçant la victime de l'accident et/ou son environnement

Etre capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même

6/ Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

Etre capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée

Etre capable d'associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser

7/ Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

Etre capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours d'organiser leur intervention

Etre capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre

Etre capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon les critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte

Etre capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message afin de favoriser l'arrivée des secours

8/ Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

Etre capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre

Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée

Etre capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés

9/ Situations inhérentes aux risques spécifiques de la profession, de l'entreprise

Etre capable de lister les risques spécifiques de son entreprise

Etre capable d'appliquer la conduite à tenir face à ces risques

10. Le dispositif de validation du SST : 2 épreuves certificatives (édition d'un certificat INRS sur FORPREV)

Epreuve 1 : Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulé (action/analyse), le participant devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement ;

Epreuve 2 : Lors d'un entretien avec le formateur, le participant devra répondre à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention.

METHODES D'EVALUATION

Evaluation individuelle suivant dispositif INRS.

LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES

Apport théoriques - Etudes de cas - Mise en situation - Pédagogie participative.

Moyens matériels mis à disposition : Présentiel : salle de formation équipée d'Internet, vidéo projecteur, paperboard.

Intervenants : formateurs experts.